



NON A LA DISPARITION DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE



AU SEIN DES CENTRES HOSPITALIERS PUBLICS !

Les Centres de Planification et d'Éducation Familiale, créés en 1972 après la loi NEUWIRTH qui autorise les médecins à prescrire des contraceptifs, sont des structures financées par le Conseil Général et gérées dans notre département par les hôpitaux (Blois, Romorantin et Vendôme). Des conventions entre le Conseil Général et chacun des hôpitaux ont été signées en juin 2005 pour en assurer leur fonctionnement.

Ce sont des structures qui ont des missions de service public au sein de la fonction publique hospitalière. Ils doivent donc assurer leurs missions 5 jours sur 7 et pouvoir répondre aux urgences 24H/24 pour toute la population du département.

Leurs missions sont:

- Consultations relatives à la maîtrise de la fécondité (contraception, consultations et entretiens autour de l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), dépistages et traitement des infections sexuellement transmissibles, les IVG médicamenteuses hors établissement de santé, les violences faites aux femmes)
- Diffusion d'informations sur la sexualité et l'éducation familiale organisées en actions individuelles ou collectives.
- Préparation à la vie de couple et à la vie parentale, entretiens de conseil conjugal et familial.
- Entretiens préalables à l'IVG réalisés par les conseillères conjugales et familiales

Un groupe de travail s'est réuni à 14 reprises d'avril 2013 à mars 2014. Le Comité Technique Paritaire a émis, lors de la séance du 20 mai 2014, un avis favorable sur

l'adaptation de l'activité de Prévention et Protection Maternelle et Infantile (PPMI), sans concertation des directions des hôpitaux ni du personnel de terrain concerné. Les représentants du syndicat CGT du Conseil Général au CTP ont voté contre ce projet

Une mission médicale, prévention, périnatalité, planification, serait assurée au sein du service de Prévention et Protection Maternelle et Infantile par une équipe sous l'autorité hiérarchique du chef de service et coordonnée par une sage femme de la PPMI.

L'équipe serait composée de:

- 4 sages femmes qui resteraient en Maison départementale de Cohésion Sociale
- Conseillères Conjugales et familiales actuellement recrutées par l'hôpital.

Les objectifs de l'administration du Conseil Général sont d'accentuer la mission de prévention prénatale auprès des mineurs, et d'internaliser le budget du Centre de Planification et d'Éducation Familiale au Conseil Général, à moyens constants. La maîtrise des coûts et de l'activité motive cette réorganisation.

L'implantation des Centres de Planification et d'Éducation Familiale du département au sein des structures hospitalières, depuis plus de 30 ans, permet de proposer une prise en charge cohérente et de qualité autour de la vie sexuelle et affective et de la santé sexuelle et reproductive.

En effet les seuls temps de personnels dédiés à la planification familiale attribués par le Conseil Général ne suffisent pas à assurer l'ensemble des missions.

C'est donc grâce, à la participation active et volontaire du personnel hospitalier des Centres d'Interruption Volontaire de grossesse, des services de gynécologie et d'obstétrique, des échographistes et en maintenant des liens étroits avec les sages femmes de la Prévention et Protection Maternelle et Infantile, que peuvent fonctionner les Centres de Planification et d'Éducation Familiale de notre département.

En cas de transfert de leur lieu d'accueil, cette prise en charge globale ne serait plus réalisable.

L'accès à ces services de prévention, qui délivrent la contraception de façon anonyme et gratuite pour les mineures, la contraception d'urgence, qui accueillent toutes les femmes en demande d'IVG, qui proposent des dépistages des infections sexuellement transmissibles, qui sont des lieux de parole autour de problématiques complexes notamment les violences faites aux femmes, des lieux d'information et de consultations, ouverts à tous, quelque soit l'âge, la situation sociale, familiale, l'état de vulnérabilité et la situation de précarité des personnes accueillies, **ne doit en aucun cas être limité.**

Ce projet de réorganisation des services de prévention du Conseil Général, porte une atteinte à ce droit fondamental humain qu'est le droit des femmes à disposer librement de leur corps, de vivre leur sexualité comme

elles l'entendent, de bénéficier d'un accès rapide et facile à l'IVG...

Défendons nos droits ! L'égalité Homme/Femme passe aussi par là !

Le syndicat CGT des personnels du Conseil Général est intervenu lors Comité Technique Paritaire pour dénoncer le transfert du lieu d'accueil en dehors des hôpitaux de Blois, Romorantin et Vendôme ce qui ne permettrait plus de répondre globalement à la majorité des situations des femmes.

La représentation CGT a condamné ce projet qui porte atteinte au droit des femmes d'avorter puisqu'il risque de générer un allongement du délai d'attente avant l'obtention d'un rendez-vous et des difficultés dans la prise en charge et le suivi. Le syndicat CGT du Conseil Général défend le principe actuel d'unité de lieu et de temps pour les usagers du Centre de Planification et d'Éducation Familiale.

La CGT de Loir et Cher, par ses syndicats au Conseil Général et au Centre Hospitalier de Blois, a demandé un rendez-vous au président du Conseil Général pour défendre à la fois les conditions d'exercice des professionnels concernés, par l'augmentation des moyens attribués au regard des besoins pour rétablir, renforcer les missions, la qualité des soins et prestations auprès des populations concernées.

D'ores et déjà, la CGT avec le planning familial de Loir et Cher invite la population à se mobiliser pour le maintien du Centre de Planification et d'Éducation Familiale au sein des trois hôpitaux publics du département, piliers de l'organisation de soins de qualité de proximité.

Ensemble, défendons le droit des femmes et des familles à vivre leur sexualité sereinement, à bénéficier d'un soutien et d'un accès rapide et facile à l'IVG.

SIGNEZ LA PETITION qui sera adressée au président du conseil général de Loir et Cher.